Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261016-D2026-327-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

DÉCISION
CONCLUSION D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE "LES RENCONTRES DU PETIT CHAPERON ROUGE" POUR UNE REPRÉSENTATION LE SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2026 À LA MÉDIATHÈQUE DE L'ODYSSÉE

1.1 – Marchés publics

CLD/DM/IG/FP/AR
N°2026-327

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026100-0001 du 10 avril 2026,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-3,*
Vu *la délibération n° CC2026-059 du conseil communautaire en date du 13 avril 2026 portant élection du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *le procès-verbal d'élection du Président,*
Vu *le 5.3 de la délibération n° CC2026-065 du conseil communautaire en date du 13 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président pour conclure les contrats de cession de droits d'exploitation ou de coproduction dans le domaine artistique ou culturel, ainsi que les contrats de prestation artistiques et leurs avenants,*
Vu *l'arrêté n°2026/0258RH en date du 14 avril 2026 portant délégation de signature du Président à Madame Floriane PAUL, Directrice de la Médiathèque, pour prendre toute décision concernant la passation, la conclusion, l'exécution et la réalisation des marchés publics dont le montant de la procédure de passation prise individuellement est inférieur à 3 000€ HT et leurs avenants,*
Vu *le projet de contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de l'Association l'Antimonotonie,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite accueillir le spectacle « Les rencontres du petit chaperon rouge », proposé par l'association L'Antimonotonie, le samedi 12 décembre 2026 à 15 h, à la Médiathèque de l'Odyssée,
Considérant que ce spectacle participe à l'animation et à la valorisation de la Médiathèque de l'Odyssée, équipement d'intérêt communautaire,
Considérant que le montant de la cession du droit d'exploitation de ce spectacle s'élève à 900,00 € TTC,
Considérant qu'il convient de conclure avec l'association L'Antimonotonie un contrat de cession du droit d'exploitation de ce spectacle afin d'en définir les conditions d'accueil et les modalités financières,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261016-D2026-327-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE avec l'association L'Antimonotonie un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Les rencontres du petit chaperon rouge », pour une représentation le samedi 12 décembre 2026 à 15 h, à la Médiathèque de l'Odyssée, pour un montant de 900,00 € TTC.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'Association l'Antimonotonie.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 13/10/26

Pour le Président, et par délégation,
la Directrice de la Médiathèque,

Floriane PAUL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 16 OCT. 2026